

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA  
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU  
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT  
-----

Portant inscription au tableau  
d'avancement au titre de l'année  
1984 de Monsieur BAYONNE (Alexan-  
dre), Administrateur des cadres  
de la catégorie A hiérarchie I  
des Services Administratifs et  
Financiers -SAF- (Administration  
Générale).

-----  
LE PREMIER MINISTRE,  
-----

ASAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84, portant ratifi-  
cation de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.84, portant modi-  
fication de certaines dispositions de la Constitution du  
8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62, portant statut général  
des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62, fixant le  
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62, fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi  
15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à  
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 65/170 FP-BE du 25.6.65 règle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant  
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 FP du  
5.7.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonction-  
naires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84, portant nomi-  
nation du Premier Ministre ;  
(/u le décret n° 87/487 du 20.8.87, portant  
nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 87/482 du 20.8.87 portant  
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,  
avancements et révisions des situations administratives des  
agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 86/877 du 18.7.86 sur la prise  
d'effet des avancements et reclassements ;

(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.06.86 fixant le règlement  
sur la soldo des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la commission administrative pa-  
ritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 2 juin 1987 ;

(/u le rectificatif 87/420 du 14.8.87 au décret 86/877 du  
18.7.86 sur la prise d'effet financier des avancements et révisions des  
situations administratives ;

17 ) E C R E T E :

*Handwritten signature/initials*

ARTICLE 1ER.- Monsieur BAYONNE (Alexandre), Administrateur de 5° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des ~~Services~~ Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), en service au Ministère des Transports et de l'Aviation Civile, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 pour le 6° échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 DECEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,  
Ministre du Travail, de la  
Sécurité Sociale et de la  
Justice,

*Handwritten signature: Kimbembe*

*Handwritten signature: Pongui*

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.7

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 2
- B.STAT/DGFP..... 2
- SGG/BC..... 2
- INTERESSE..... 11
- DOSSIER..... 2
- MTAC..... 1

*Handwritten signature/initials*